L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 21 OCTOBRE 1888.

CRIMES CELEBRES.

L'AFFAIRE LAFOURCADE.

I

Connaissez-vous la rue Bourbon-le-Château? C'est une vieille et honnête rue qui n'est ni longue ni large et qui va de la rue de Buci à la rue de l'Abbaye. Les démolitions qui ont bouleversé ce coin de la rive gauche l'ont épargnée et on n'a pas encore songé à la débaptiser.

Au numéro 1 de cette voie sans notoriété habitait, en 1850, une demoiselle sexagénaire, Marie-Julie Ribault. Elle y occupait, depuis *quarante deux* ans, un petit appartement au quatrième étage et il y en avait *trente* qu'elle gagnait sa vie en faisant des dessins pour un journal de modes: le *Petit courrier des dames*.

Sur le même palier demeurait une demoiselle Lebel,—septuagénaire celle-là,—et la plus ancienne locataire de la maison, après Mlle Ribault.

Les deux logements communiquaient par une porte intérieure et les deux vieilles filles faisaient ménage commun.

Leur existence était toute unie. Les passions n'y avaient tenu aucune place. Elles n'avaient jamais songé à se marier et rien n'avait jamais troublé leur paisible bonheur, fait de sagesse et d'abnégation. Elles n'étaient pas riches, mais exemptes de toutes charges de famille, elles se suffisaient à elles-mêmes, et elles n'avaient pas un ennemi.

Mlle Ribault était, pour ainsi dire, le chef de la communauté qu'elle faisait vivre par son talent d'artiste. Son associée s'occupait seule des soins matériels. Et elles ne se quittaient guère, car elles ne sortaient que pour aller, Mlle Ribault à son journal, et Mlle Lebel au marché.

Le 31 décembre 1850, veille du jour de l'an, celle-ci venait de rentrer, et Mlle Ribault avait reçu la visite d'un dessinateur nommé M. Normand, qui l'avait quittée vers deux heures, lorsqu'une voisine sonna chez elles.

On ne lui ouvrit pas.

Un peu plus tard, le concierge, averti, monta et frappa d'une certaine façon, bien connue de ces demoiselles. Il en fut pour ses peines.

Une demi-heure après, une autre voisine sonna à son tour, sans plus de succès. Elle attendit sur le palier, et au bout de quelques minutes, pendant qu'elle se tenait l'oreille collée contre une des portes de l'appartement, l'autre sonnait obstinément.

Elle se retourna, mais pas assez vite, car elle n'aperçut que le dos d'un homme qui descendait l'escalier et disparut sans montrer son visage. Elle remarqua sa taille, sa carrure, et elle crut voir qu'il portait sous son bras un objet qui ressemblait à un portefeuille.

Très étonnée, elle s'empressa d'aller raconter cet incident au concierge, qu'elle trouva cachetant au fond de sa loge, devant laquelle l'homme était passé sans qu'il l'aperçut.

Le portier et la voisine, après avoir longuement conféré sur ces bizarreries, prirent le parti de remonter de nouveau et décidèrent cette nouvelle tentative ne réussit pas mieux que les précédentes. Il se recélerent comme dit tout à l'heure et bientôt tous les locataires de la maison furent informés de ce qui se passait.

Une véritable anxiété commençait à les étreindre. Quelques-uns, plus hardis, proposaient de monter en masse et de briser la porte, mais d'autres, plus prudents, faisaient observer que, si les deux vieilles filles étaient en sécurité, elles ne pouvaient pas en dire autant de leur propriété, et que, si elles ne tardaient pas à rentrer, elles pourraient bien trouver à leur retour, leur appartement dévalisé.

Pourquoi avait-on tué ces deux pauvres filles? Il était difficile d'admettre que ce fût pour les voler. Elles n'avaient rien ou à peu près rien. Par vengeance? Elles n'avaient jamais fait de mal à qui que ce fût.

Comment les avait-on tuées? On ne s'était pas introduit chez elles par effraction; les portes étaient intactes. A qui donc avaient-elles ouvert? Elles ne recevaient que des personnes demeurant dans la maison, et encore assez rarement. Un homme cependant était entré chez elles ce jour-là, et en était sorti vers trois heures. Une voisine l'avait vu par derrière et ne pouvait donner de lui qu'un signalement très vague. Si cet homme était le coupable, de quel instrument s'était-il servi pour commettre si rapidement ce double meurtre?

Pas d'une arme à feu assurément, puisqu'on n'avait rien entendu, et il ne paraissait pas non plus que ce fût d'un poignard ou d'un couteau, quoique le sang eût coulé. Il semblait plutôt qu'on les eut assommées. Le crâne de Mlle Lebel avait été broyé. Le visage de Mlle Ribault était méconnaissable. Toutes deux étaient couvertes de plaies, mais pas de plaies pénétrantes.

La position des corps faisait supposer que Mlle Ribault avait été frappée la première. Elle était tombée au pied d'une table, près d'un fauteuil où elle avait dû s'asseoir pour écrire et qui était resté à portée de sa main, après sa chute.

Trois des pieds de ce siège portaient sur un bout de tapis qui s'était replié sur lui-même, par l'effet du trépignement qui avait suivi l'attaque; le quatrième pied portait sur le plancher.

—Je comprends s'écria le portier. C'est avec ça qu'elle frappait pour appeler au secours.

Et il ne devait pas se tromper, ce portier, car il ne fallait pas beaucoup de force pour soulever le fauteuil placé en équilibre instable et pour le laisser retomber, en heurtant le plancher assez fort pour que les échos répétés attirassent l'attention de la locataire du troisième.

L'appel avait été entendu, en effet, mais il n'avait pas été compris.

Et cette découverte ne fournissait aucune indication sur l'assassin. Mais presque aussitôt, en fouillant, ce concierge qui l'avait laissé passer sans le remarquer, fit une autre trouvaille beaucoup plus importante.

Il avisa, tout près de la table où il était tombé pendant la lutte, un dessin de chemisier recouvert du papier gris.

—Voyez donc, monsieur, dit-il en se baissant, on dirait qu'on a écrit quelque chose dessus ... en lettres rouges. c'est encore humide.

Le portier ne remarqua la toile, l'examina à la lumière et lut ces mots irrégulièrement tracés et grossièrement rédigés:

"L'ASSASSIN ... C'EST LE COMMIS DE MOI ..."

Mlle Ribault avait trempé son doigt dans le sang qui coulait de ses blessures et elle avait eu la force de tracer, non pas le nom du meurtrier,—elle l'ignorait peut-être ou elle l'avait oublié,—mais la désignation de la profession qu'il exerçait.

II

L'indication était assurément fort incomplète. Qui était ce commis et comment appeler le monsieur qui l'accompagnait? Les deux premières lettres d'un nom ne suffisent pas pour désigner celui qui le porte, et ni le propriétaire ni le concierge ne devineront de qui il s'agissait. Etait-ce d'un commis de magasin ou d'un commis de ministère? Leurs suppositions aussi invraisemblables l'une que l'autre, car les demoiselles n'étaient en rapport avec aucun négociant et encore moins avec les administrations de l'Etat.

C'était à la police qu'il appartenait de trouver le mot de cette énigme et le coupable. Mais le magistrat arriva presque en même temps que le médecin ordinaire de Mlle Ribault, qui décéda tout de suite qu'elle en revienddrait.

Quant à la pauvre Lebel, son crâne de septuagénaire n'avait pu résister aux coups portés par l'assassin. Elle était morte et elle ne pouvait plus éclaircir le mystère du crime.

Son amie survivait, mais elle n'était pas en état de faire des révélations, car elle ne s'expliquait que par signes et le tout se passa sans qu'elle recouvrât l'usage de la parole.

Elle ne put répondre que le lendemain à un autre questionneur, un magistrat qui l'interrogeait. Et encore qu'elle lui raconta.

Pour les dessins qu'elle remettait au *Petit courrier des Dames*, elle recevait des appointements fixes, deux mille quatre cents francs par an, que le directeur lui envoyait ordinairement tous les deux mois par le garçon de recettes du journal.

Elle n'était pas besogneuse et elle laissait assez souvent passer les époques de payement, sans réclamer ce qui lui était dû, touchant alors un trimestre à la fois.

Il n'y avait jamais de l'erreur dans les comptes lorsque, vers la fin de l'hiver précédent, elle s'aperçut, après coup, qu'on recevait son traitement pour les mois de janvier et de février, elle n'avait pas reçu les 200 fr. du mois de mars, quoqu'ils fussent échus.

Elle partait peu de jours après pour aller voir des parents qu'elle avait en province et elle ne réclama qu'à son retour, lorsque le garçon lui apporta 600 francs pour le trimestre d'avril à juillet. Il manquait toujours les appointements de mars. Elle en fit l'observation à cet homme qui lui répondit qu'elle se trompait.

La bonne vieille n'insista pas, pour éviter une discussion avec un subalterne, mais un jour qu'elle rencontra son directeur dans le jardin du Palais-Royal, elle lui raconta l'affaire. Il lui promit de faire vérifier les reçus et de réparer l'erreur s'il y avait lieu. Les choses en restèrent là, par la faute de Mlle Ribault, qui n'admettait pas à se déplacer et elles étaient encore au même point, lorsque, le 31 décembre, vers deux heures, le garçon de caisse se présenta chez elle, envoyé, disait-il, par le directeur pour lui présenter la quittance du mois de mars, signée par elle, à ce qu'elle prétendait

Elle n'était pas seule dans l'appartement. Son amie venait de rentrer, mais cet homme n'en savait rien et son amie était à la cuisine occupée à préparer le repas.

Pendant que Mlle Ribault examinait le reçu et la signature qui n'était pas la sienne, elle avait senti une violente commotion à la tête et était tombée sans connaissance.

Elle ne pouvait que conjecturer ce qui s'était passé ensuite. Le bruit de sa chute avait attiré sa malheureuse amie et l'homme l'avait assommée, sans qu'elle eût le temps de jeter un cri.

Il s'était mis ensuite à les achever et il avait réussi à étouffer Mlle Lebel en lui enfonçant dans la gorge le bonnet qu'elle portait.

Il avait appliqué le même procédé à Mlle Ribault en se servant d'une serviette arrachée des mains de son autre victime, mais avec moins de succès, puisque Mlle Ribault était revenue à elle quelques heures après, et il était parti bien convaincu qu'elles étaient mortes toutes les deux.

C'était lui que la voisine avait vu sortir de l'appartement et disparaître dans l'escalier.

Ce récit, la ressuscitée eut bien de la peine à le faire. Elle s'évanouit avant de le terminer et il fallut en rester là pour cette fois.

Mais on en savait assez. Le directeur du *Petit Courrier des Dames* s'appelait M. Thierry. C'était son nom qu'elle avait commencé à tracer avec du sang sur le devant de la cheminée. Elle donna l'adresse du journal. On y courut.

Ce directeur était un très honnête homme qui tomba de son haut en apprenant que son employé venait de commettre un double assassinat. Il l'avait à son service depuis près de trois ans et il n'avait jamais eu qu'à se louer de lui. Il répondit même de sa probité et, à l'appui de son opinion, il cita des faits. Ainsi, il avait confié plusieurs fois à ce garçon des sommes très importantes dont il n'avait rien détourné, poussant le scrupule jusqu'à refuser de garder des excédents de recettes qui n'étaient trouvés en vérifiant ses comptes, et menant la vie la plus régulière.

M. Thierry connaissait parfaitement l'affaire des 200 francs réclamés par Mlle Ribault, et il était persuadé qu'elle se trompait, car il avait retrouvé le reçu du mois de mars et son escalier avait dû le présenter, la veille, à la vieille demoiselle en lui remettant la somme due pour le dernier trimestre.

Le directeur du *Petit Courrier des Dames* était évidemment de très bonne foi, mais sa déclaration ne suffisait pas à détourner l'incurcée de l'homme qu'on avait tant de motifs de soupçonner.

On se transporta à son domicile et on l'y trouva, fumant sa pipe, à côté de sa femme qui reprisait des chaussettes.

Un intérieur bourgeois, s'il en fut jamais.

Il se nommait Antoine Lafourcade. C'était un solide gaillard de quarante-cinq ans, à tournure militaire, et en effet il avait servi dans l'armée, le teint rouge et bourguignon, les cheveux taillés en brosse et portant d'épaisses moustaches.

Il fit très bonne contenance et, interrogé par le commissaire, il répondit sans se troubler que son patron l'avait bien chargé, la veille, de régler avec Mlle Ribault, mais qu'il n'était pas allé chez elle, faute de temps. L'échéance du 31 décembre étant très chargée, il avait dû remettre sa visite au lendemain, et il se disposait à la faire quand le commissaire s'était présenté.

On lui proposa de l'y conduire et il ne fit aucune difficulté pour s'y rendre en compagnie du chef et des agents de la sûreté.

Tout alla bien pendant le trajet et même à l'arrivée, rue Bourbon-le-Château.

Lafourcade passa sans broncher devant le portier et devant quelques locataires qui se tenaient dans l'escalier.

Il ne parut pas que personne le reconnût et comme on ne lui avait pas dit de quoi on l'accusait, il demeura fondamentalement au commissaire s'il était arrivé quelque chose à cette brave demoiselle.

On n'avait pas manqué de préparer une mise en scène sur la manelle on comptait pour lui arracher un aveu.

Le cadavre de Mlle Lebel était à la place où il était tombé et on fit entrer Lafourcade dans le salon.

Il pâlit, et il y avait de quoi, alors même qu'il n'eût pas été l'assassin, mais il se remit très vite et il feignit de ne pas comprendre pourquoi on l'amenait là.

Cette confrontation avec une morte n'était que le prologue du drame agencé pour le confondre.

On pensa le misérable dans la chambre à coucher où Mlle Ribault gisait étendue sur le lit.

Elle était si pâle qu'il crut qu'elle aussi n'était ... plus qu'un cadavre et comme elle ne bougeait pas il eut l'audace de dire à demi-voix:

—Je la reconnais bien. C'est elle qui travaillait pour le journal ... qui est ce qui a pu l'assassiner comme ça?

La vieille fille ouvrit les yeux, étendit le bras et murmura.

—Le voilà celui qui m'a frappée!

Ce fut un coup de théâtre. Le diabolique sang-froid de Lafourcade ne tint pas devant cette résurrection de la victime qui semblait revenir de l'autre monde pour l'accuser.

Il recula comme s'il avait vu un spectre et il s'affaissa sur ses jambes. Il serait tombé raide si les agents qui l'entouraient, ne faire des révélations, car elle ne s'expliquait que par signes et le tout se passa sans qu'elle reconvrât l'usage de la parole.

Elle ne put répondre que le lendemain à un autre questionneur, un magistrat qui l'interrogeait et tout ce qu'elle lui raconta.

Pour les dessins qu'elle remettait au *Petit courrier des Dames*, elle recevait des appointements fixes, deux mille quatre cents francs par an, que le directeur lui envoyait ordinairement tous les deux mois par le garçon de recettes du journal.

Elle n'était pas besogneuse et elle laissait assez souvent passer les époques de payement, sans réclamer ce qui lui était dû, touchant alors un trimestre à la fois.

Il n'y avait jamais de l'erreur dans les comptes lorsque, vers la fin de l'hiver précédent, elle s'aperçut, après coup, qu'on recevait son traitement pour les mois de janvier et de février, elle n'avait pas reçu les 200 fr. du mois de mars, quoqu'ils fussent échus.

Elle partait peu de jours après pour aller voir des parents qu'elle avait en province et elle ne réclama qu'à son retour, lorsque le garçon lui apporta 600 francs pour le trimestre d'avril à juillet. Il manquait toujours les appointements de mars. Elle en fit l'observation à cet homme qui lui répondit qu'elle se trompait.

La bonne vieille n'insista pas, pour éviter une discussion avec un subalterne, mais un jour qu'elle rencontra son directeur dans le jardin du Palais-Royal, elle lui raconta l'affaire. Il lui promit de faire vérifier les reçus et de réparer l'erreur s'il y avait lieu. Les choses en restèrent là, par la faute de Mlle Ribault, qui n'admettait pas à se déplacer et elles étaient encore au même point, lorsque, le 31 décembre, vers deux heures, le garçon de caisse se présenta chez elle, envoyé, disait-il, par le directeur pour lui présenter la quittance du mois de mars, signée par elle, à ce qu'elle prétendait

—Je ne reconnaissais pas ce monsieur, continua la ressuscitée; mourir sans pouvoir parler, c'est vraiment de déroutant à la justice le meurtrier de deux malheureuses ... Cette idée me désespérait. Je pensais alors à un devant de cheminée que se trouvait à la portée de ma main et je dis qu'il me serait possible d'y tracer avec mon doigt trempé dans le sang une indication qui empêcherait que le crime restât impuni et qu'on accusât un innocent. J'y parvins avec bien de la peine. Mais je ne savais pas le nom de cet homme et j'allai le chercher. Je cherchais la plume du bureau et j'en étais pas encore à avoir la force d'écrire ... Je voulais pour cela qu'on lui en mettre: "C'est le garçon de recettes," j'ai écrit: "C'est le coupeur de M. Th..."

—Et vous n'avez pas pu aller jusqu'au bout?

—Non ... pas plus loin que les deux premières lettres ... parce que je perdis encore une fois connaissance. Plus tard, quand je me suis réveillée, j'aurais pu compléter le nom de M. Thierry, mais alors il faisait nuit noire et dans l'obscurité je n'étais pas sûre de l'endroit où mon doigt s'était arrêté et je pensai que je pourrais placer involontairement le nom de manière à compromettre ce malheureux, qu'on pourrait confondre et croire que j'avais écrit: l'assassin, c'est M. Thierry ... Je ne dis: Non, je ne ferai plus ce rêve qui m'épuise vraiment.

Il y eut comme un murmure d'admiration dans la salle et l'assassin baissa les yeux. Il se sentait perdu.

Et l'héroïque petite vieille continuait, le plus simplement du monde, l'émouvant récit de son agonie.

—J'employai ce qui me restait de force à tâcher de me faire entendre. Je n'avais plus de voix ... je ne pouvais pas crier ... on était venu sonner deux ou trois fois à la porte et j'avais essayé inutilement de répondre ... mais je savais que l'appartement du troisième était habité par une dame que je connaissais et qui devait être chez elle, car elle ne coutait jamais le soir. Je me mis à frapper le plancher en soulevant le pied d'un fauteuil dont lequel j'étais tombée. J'ai frappé longtemps, bien longtemps ... et puis, j'ai senté ... je n'en pouvais plus.

—Nous savons le reste, mademoiselle, interrompit le président. Et s'adressant à Lafourcade:

—Accusé, levez-vous!

Le misérable se leva d'assez mauvaise grâce.

—Malemoiselle, vous reconnaissez bien cet homme?

—Oui, monsieur. C'est lui qui a tué mon ami. Que Dieu lui pardonne.

—Vous entendez, accusé, qu'avez vous à répondre?

—Rien du tout. Elle dit ça parce que ça lui plaît de le dire. Elle ment, gnogne Lafourcade, en haussant les épaules.

C'était trop d'impudence. Il n'y eut qu'un cri d'indignation. Le procès était jugé. Il ne se dégageait de l'audience n'aucun incident. Les autres dépositions ne présentaient plus d'intérêt après celle de Mlle Ribault.

La culpabilité de l'accusé était évidente. Un seul point restait à éclaircir: celui de savoir de quel instrument l'assassin s'était servi; et en vérité, cela n'importait guère. On n'avait trouvé ni chez lui, ni dans l'appartement de ces demoiselles ni bâton, ni marteau. Le ministère public soutenait que Lafourcade n'avait frappé qu'avec ses poings et ses pieds et probablement le ministère public ne se trompait pas, car Lafourcade était bien de force à assommer deux vieilles filles. On avait trouvé d'ailleurs des cheveux collés à la semelle de ses bottes. Il prétendit que ces cheveux étaient des brins de laine qu'il avait ramassés en se couchant tout habillé sur le lit de la prison, le jour où on l'avait arrêté et comme preuve à l'appui, il tira de sa poche un lambeau de couverture qu'il se mit à frotter devant les jurés en ricanant: "Tenez, messieurs ... en voilà des cheveux!"

L'audience du lendemain fut remplie par le réquisitoire de l'avocat général, la plaidoirie du défenseur et le résumé du président.

La condamnation était certaine, mais le public était curieux de savoir ce que Me Lachaud allait dire en faveur du scélérat qu'il défendait d'office.

Il ne faillit pas à sa tâche ni à sa renommée. Il commença d'abord par déclarer qu'il allait faire valoir les moyens de défense de l'accusé, après quoi il exposerait ses idées à lui, l'accusé, sur l'affaire et celles la pouvaient se soutenir à la rigueur.

Lafourcade niait. Mlle Ribault affirmait. Elle pouvait se tromper, dit l'habile avocat. Il se gaba bien d'insister et il passa rapidement à la seconde partie de son plaidoyer.

Il s'attacha uniquement à démontrer que les accusations de vol et de faux n'étaient pas prouvées; qu'une discussion avait pu venger entre Lafourcade et Mlle Ribault à propos du règlement de comptes et que Lafourcade, emporté par la colère, avait pu tuer sans préméditation.

Il ne chercha qu'à sauver la tête de son client.

Mais la cause était de celles que l'éloquence ne sauve pas à gagner.

Le verdict, affirmatif sur toutes les questions, fut muet sur les circonstances atténuantes.

Lafourcade qui n'en avait pas tout d'abord tremblé sous la pointe, pâlit quand un des gendarmes qui le gardaient le lui expliqua, mais il ne dit pas un mot et il sortit d'une ferme.

Cette indifférence n'était qu'apparente. On l'a vu bien à la Roquette où, depuis 1830, on dépouillait les condamnés à mort.

Avant cette date, on les enfermait à Bicêtre. Le dernier qui en sortit fut un nommé Pareta, exécuté le 4 août 1830.

Lafourcade, en prison, perdit bientôt la cynique fanfaronnade qu'il avait affichée à l'audience. Il se montra tel qu'il était, un lâche scélérat, lâche et hypocrite, feignant de revenir à la religion pour intéresser à son sort quelque dame qu'il dépouillait de ses biens et qui le refusa d'abord. Il ne songeait qu'à obtenir une commutation de peine et y comptait.

En ce temps-là, fort heureusement, on ne graciait pas encore à tort et à travers et en cette année 1851 l'échafaud fut dressé cinq fois à l'aube.

Quand les malheureux condamnés à mort qui se trouvaient dans la cour de la prison de Saint-Jacques, lui apprirent que son tour était venu, le 12 juillet, il fut le seul de tous ceux qui avaient été condamnés à mort depuis le mois de janvier qui ne fut pas gracié.

De 1830 à 1851, la barrière Saint-Jacques a fonctionné trente-cinq exécutions, dont deux doubles, en 1832 et 1834, et trente-trois hommes, dont une triple, l'épouvantable Papavoine, et une triple, l'épouvantable Papavoine, et une triple, l'épouvantable Papavoine, et